



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de

**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : [mairie@cubzaclesponts.fr](mailto:mairie@cubzaclesponts.fr)

Site : [www.mairie-cubzaclesponts.com](http://www.mairie-cubzaclesponts.com)

Envoyé en préfecture le 13/06/2018

Reçu en préfecture le 13/06/2018

Affiché le **13 JUN 2018**

ID : 033-213301435-20180612-2018\_28-BF

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 31/052018

Délibéré par le Conseil Municipal

à Cubzac les Ponts, le : 12/06/2018

**Délibération n° 2018 - 28**

Mardi 12 juin 2018

L'an deux mille dix huit, le douze du mois de juin à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le treize et un mai deux mille dix huit

**Présent(s)** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Denis RICHARD - Anna SANTONJA - Jean-Paul SCHAUS - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration(s)** : Cyril CHERIGNY *procuration à Jean-Roger THUILLIAS*  
Josiane DESTOUESSE *procuration à Anna SANTONJA*  
Daniel CHAUVIGNAT *procuration à Vincent RAYNAL*  
Gilles THIBAUD *procuration à Alain TABONE*  
Sandra BERTHOLON FOUGERE *procuration à Gérard BAGNAUD*

**Absent(s) excusé(s)** : Cyril CHERIGNY - Josiane DESTOUESSE - Daniel CHAUVIGNAT - Gilles THIBAUD - Michel BARSE - Sandra BERTHOLON FOUGERE

**Le secrétariat a été assuré par** : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

## DELIBERATION PORTANT DM1 BUDGET PRINCIPAL REVISION DE CREDITS

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire** rappelle que :

Les crédits prévus à l'ouverture du budget primitif n'ont pas intégré la reprise du résultat de l'exercice 2017. En effet, le budget principal à intégrer l'excédent du budget de la boucherie clôturé au début de l'année 2017. Afin de régulariser la situation, il convient de régulariser la situation en opérant une révision de l'ouverture des crédits. De plus, l'équilibre des écritures d'amortissements est aujourd'hui imparfait ce qui implique un ajustement.

Pour intégrer le résultat excédentaire à affecter en fonctionnement, le choix a été fait de basculer via un jeu d'écriture, la somme à affecter sur des programmes d'investissements pour financer des projets qui n'étaient pas clairement déterminés lors du vote du budget principal. Ainsi, les articles relatifs à l'acquisition d'immeuble, à l'hôtel de ville à du matériel informatique ont été augmentés.

Afin de garder l'équilibre budgétaire entre les deux sections il est proposé au Conseil municipal de réaliser les révisions de crédits suivants au regard des différents projets de la collectivité :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b> FONCTIONNEMENT</b>		
002/ Excédent antérieur de fonctionnement reporté		155 194,01€
023/ Virement à la Section d'investissement	155 194,01€	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>155 194,01€</b>	<b>155 194,01€</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>		
001/ Excédent antérieur reporté d'investissement		24 161,47€
021/ Virement de la section de fonctionnement		155 194,01€
2031/ Frais d'étude- opération 37	3 000,00€	
2128/ Autre agencement de terrain – opération 33	10 000,00€	
21311/ Hôtel de ville – opération 31	4 162,47€	
2132/ Immeubles de rapport – opération 32	155 194,01€	
2183/ Matériel Informatique – opération 37	7 000,00€	
28031/ Amortissement frais d'étude		1,00€
<b>Total investissement</b>	<b>179 356,48€</b>	<b>179 356,48€</b>

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision de crédits de la section de fonctionnement et d'investissement comme suivant dans le respect de l'équilibre du budget principal 2018 :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b> FONCTIONNEMENT</b>		
002/ Excédent antérieur de fonctionnement reporté		155 194,01€
023/ Virement à la Section d'investissement	155 194,01€	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>155 194,01€</b>	<b>155 194,01€</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>		
001/ Excédent antérieur reporté d'investissement		24 161,47€
021/ Virement de la section de fonctionnement		155 194,01€
2031/ Frais d'étude- opération 37	3 000,00€	
2128/ Autre agencement de terrain – opération 33	10 000,00€	
21311/ Hôtel de ville – opération 31	4 162,47€	
2132/ Immeubles de rapport – opération 32	155 194,01€	
2183/ Matériel Informatique – opération 37	7 000,00€	
28031/ Amortissement frais d'étude		1,00€
<b>Total investissement</b>	<b>179 356,48€</b>	<b>179 356,48€</b>

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE